

---

# *Livret d'accueil*

## *Dispositif Intégré Médico Educatif*

---



## TABLE DES MATIERES

### SOMMAIRE

MOT DE BIENVENUE	2
NOTRE MISSION	2
DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT	3
LES LOCAUX ET LEUR AFFECTATION	4
ORGANIGRAMME :	7
PRESENTATION DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE	8
LE PROJET D'ETABLISSEMENT	8
EXPRESSION DES USAGERS	9
LA GESTION DES PLAINTES ET DES RECLAMATIONS	10
PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)	10
PERSONNES RESSOURCES ET STRUCTURES PARTENAIRES	11

## MOT DE BIENVENUE

L'ensemble des professionnels du D.I.M.E Marie Aimée Méравille est heureux de vous accueillir au sein de l'établissement et vous accompagne pas à pas par suite de la notification d'orientation délivrée par la Maison Départementale Personnes Handicapées (MDPH) et sur avis de la commission d'admission de l'établissement.

## NOTRE MISSION

Nous contribuons ensemble à la construction d'un projet pour votre enfant, respectueux de sa personnalité, de ses possibilités et de vos souhaits, afin qu'il développe ses potentialités et accède progressivement à sa vie d'adulte.

Concrètement, nous intervenons du lundi au vendredi, au cours de séances individuelles ou de groupes, sur les lieux de vie de votre enfant ou les locaux de l'établissement. Les finalités sont thérapeutiques, éducatives et/ou pédagogiques.

Nous sommes ouverts en moyenne 216 jours par an, durant la totalité de l'année scolaire et une partie des vacances.

En lisant ce livret, vous disposerez des renseignements nécessaires pour une bonne compréhension du fonctionnement de notre établissement et des services proposés. Vous pouvez également consulter le site internet régulièrement actualisé. <https://ime-saintflour.fr/>

Nous restons à votre écoute et restons disponibles pour répondre à toutes vos questions.

La Direction et son équipe.

---

### *Comment nous contacter ?*

---

**1, la Combe de Volzac  
15100 Saint-Flour  
04 71 60 59 10**

 [direction@ime-saintflour.fr](mailto:direction@ime-saintflour.fr)  
[secretariat@ime-saintflour.fr](mailto:secretariat@ime-saintflour.fr)

## DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT

Vaste ensemble pavillonnaire (8 bâtiments), situé à 2 kms de Saint-Flour sur la route de Rodez, le Dispositif Intégré Médico-Social « Marie-Aimée Méraville » (D.I.M.E M.A.M) est proche des différents centres d'activités.

Il accueille un public originaire du Cantal et des départements limitrophes.

L'établissement est également propriétaire de 2 appartements d'intégration situés en centre-ville à Saint-Flour, Rue de Belloy (capacité d'accueil de 3 personnes).

Le D.I.M.E est un établissement public autonome relevant de la Fonction Publique Hospitalière.

Il bénéficie d'un agrément délivré par l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne.

Cet agrément autorise l'établissement à exercer sa mission selon les modalités décrites ci-dessous :

➤ Accueil de jeunes de 0 à 20 ans ou plus avec Amendement Creton :

- 57 places pour des jeunes déficients intellectuels avec des troubles associés ;
- 8 places pour des jeunes présentant des déficiences du psychisme ;
- 2 places pour des jeunes présentant tout type de déficiences.
- 3 places pour des jeunes en polyhandicaps ;
- 1 place pour un jeune présentant un handicap moteur avec des troubles associés.

➤ Répartition :

- 39 places en hébergement complet internat
- 11 places en accueil de jour, semi-internat
- 3 places en accueil temporaire avec hébergement (séjour évasion)
- 19 places en prestation en milieu ordinaire

## **POPULATION ACCUEILLIE :**

Le D.I.M.E a une capacité totale de 72 places.

- Enfants et adolescents de 0 à 20 ans, présentant des déficiences intellectuelles moyennes et profondes, et polyhandicap.
- Accueil possible des jeunes de plus de 20 ans au titre de l'Amendement CRETON.

## **MODALITES D'ACCUEIL :**

- Internat complet, internat partiel et semi-internat ;
- Accueil en chambre : 1, 2 lits ;
- Accueil familial : 1 assistante familiale agréée, salariée de l'établissement ;
- Appartement d'intégration pour les majeurs en centre-ville à Saint-Flour.
- Séjours : Ils sont organisés sur les vacances scolaires mais aussi 1we/mois et visent à proposer des temps de loisirs et de découverte, à offrir un temps de socialisation que le jeune partage avec ses pairs mais aussi un temps de répit pour les familles. Ils sont organisés avec le DIME « Les Escloses » et permettent ainsi des rencontres avec d'autres jeunes, d'accroître les cercles sociaux des personnes accueillies.

## **CALENDRIER :**

Le D.I.M.E est ouvert en moyenne 216 jours par an, du lundi 7h au vendredi soir 17 h, y compris la moitié des vacances scolaires, et un Week-end par mois lors de séjours « évasion ».

Le calendrier annuel de l'année scolaire est communiqué en début d'année scolaire.

## **LES LOCAUX ET LEUR AFFECTATION**

5000 m<sup>2</sup> sur 24 863 m<sup>2</sup> de terrain.

Le D.I.M.E occupe un vaste terrain dont il est propriétaire sur le lieu-dit « La Combe de Volzac ». Sa construction pavillonnaire offre un ensemble agréable qui allie les avantages de la pleine nature à ceux de la proximité du centre bourg de la ville de Saint-Flour et des communes environnantes. L'établissement bénéficie d'un programme permanent d'entretien, de rénovation et d'adaptation de ses bâtiments, construits en 1974. Un programme de travaux de rénovation et de construction est en cours depuis 2024 et devrait prendre fin en 2027.

Les jeunes bénéficient à l'extérieur d'aires de jeux et d'espaces de détente dans un environnement boisé.

Vous trouverez ci-dessous le listing des différents locaux ainsi que leur fonction respective :

## Un bâtiment pour l'accueil, l'administration et le pôle thérapeutique, situé à l'entrée de l'établissement :

- Hall d'accueil (lieu d'affichage des informations aux parents) ;
- Secrétariat « Jeunes/Accueil », cadre pédagogique, GRH, cheffe de service et qualité ;
- Bureaux équipe de direction et personnel administratif ;
- Pôle thérapeutique (infirmière, psychologue) ;
- Salle de réunion ;
- Bureau de travail équipe éducative ;
- Salle de détente du personnel ;
- Local ménage.



## Un bâtiment pour les jeunes accompagnés en milieu ordinaire :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Un bureau psychologue</li><li>• Une salle de psychomotricité</li><li>• Une salle d'activité pour les enfants</li><li>• Un espace restauration</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Un espace d'accueil pour les enfants à besoin spécifiques</li><li>• Un bureau éducatif</li><li>• Une salle de réunion</li></ul> |
|---|---|

## Deux bâtiments pour l'hébergement des jeunes.

Répartition de l'hébergement en 3 groupes de vie mixtes qui se déplient au fur et à mesure des travaux :

- La « Cabane » groupe de 6 à 11ans ;
- La « Passerelle » pour les 11-14 ans ;
- Le « Loft » pour les 14 et plus

Qui comprennent :



- Chambres de 1, avec exceptionnellement des chambres doubles pour les enfants qui ont besoin d'être rassurés
- Salle de bain privative
- Salles de détente/groupe de vie ; salles d'activités
- 1 Cuisine
- 1 Bureau pour les professionnels



## Un bâtiment pour le sport et la psychomotricité.

Cette structure permet la pratique de nombreux sports quelles que soient les conditions météorologiques.

- Gymnase,
- Salle de Psychomotricité,
- Vestiaire et sanitaires,
- Bureau des professionnels,
- Espace de rangement.

## Un bâtiment polyvalent pour l'accompagnement pédagogique, éducatif.

- 3 Salles de classes (unités d'enseignement) ;
- 1 Médiathèque ;
- 1 Salle polyvalente dite d'activité ;
- 1 Salle poterie ;
- 1 espace « Atelier Pré-Pro » pour l'enseignement ménager, avec un restaurant d'application ;
- Des sanitaires ;
- 1 Local ménage.

## Un bâtiment pour l'I.M. Pro et les services techniques.

- Atelier menuiserie
- Atelier travaux manuel
- Atelier entretien
- Atelier Conditionnement
- Vestiaires et sanitaires
- Ecoboutik (produits fabriqués par les jeunes)
- Local Ménage
- Bureau des moniteurs



## Un bâtiment pour les fonctions :

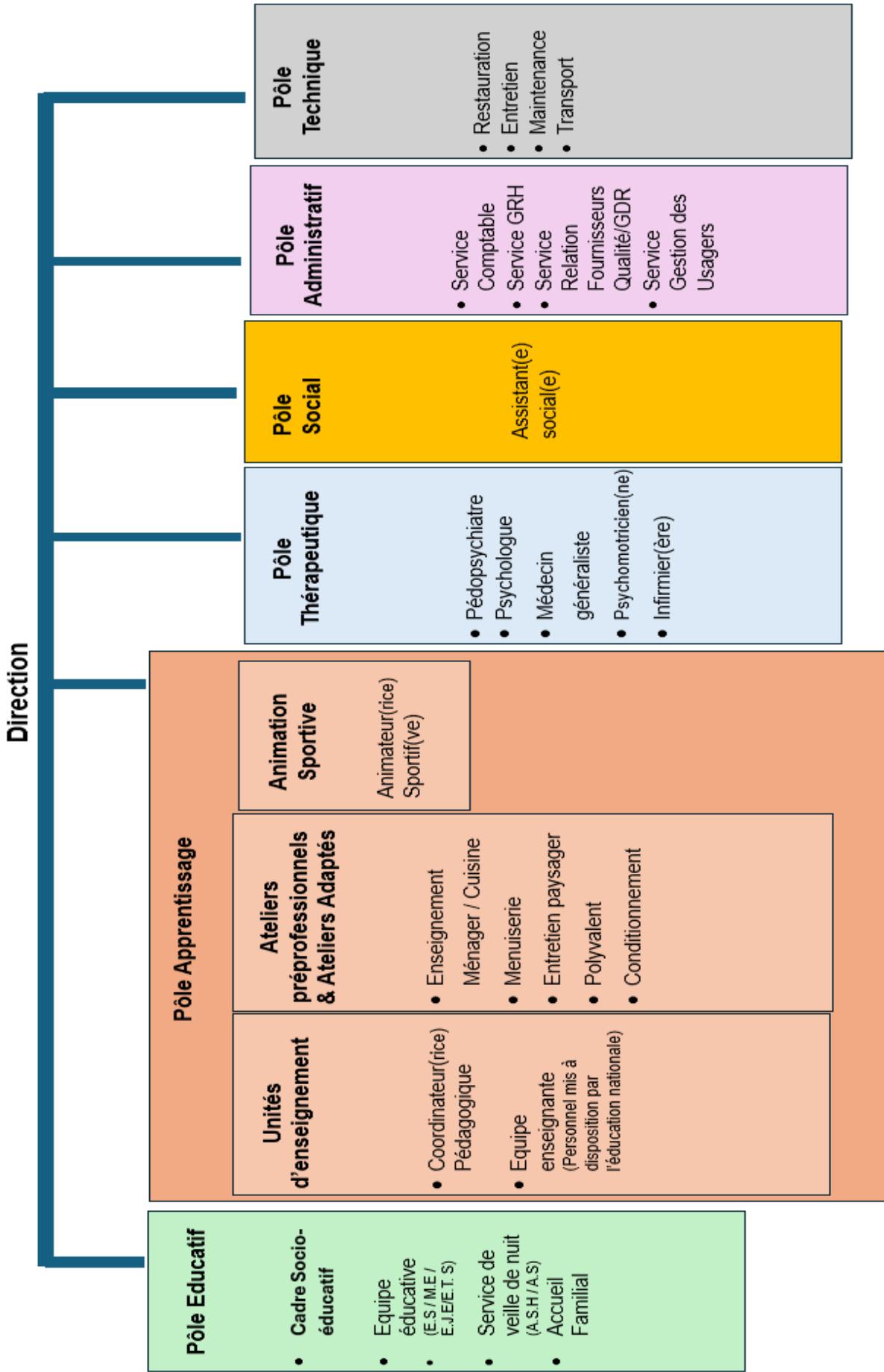
- Vestiaires, sanitaires.
- Salle de Restauration des jeunes ;
- Salle de Restauration du Personnel ;
- Blanchisserie.
- Garage/entretiens des véhicules

Sur le plan des services hôteliers, l'établissement confectionne ses repas en interne, traite le linge plat et les vêtements professionnels, assure l'entretien ménager de l'ensemble des locaux. Ce fonctionnement permet de proposer aux jeunes un premier stage avant d'expérimenter sur l'extérieur

Il assure par ailleurs un service de transport de ses usagers en complément des transports assurés par les prestataires privés. L'établissement se doit de développer l'autodétermination de toute personne accueillie, en ce sens, il est important de développer les capacités d'autonomie de chacun et de proposer progressivement l'utilisation des transports en commun

## ORGANIGRAMME :

Conseil d'administration : P DELORT, Maire de Saint-Flour



## PRESENTATION DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Le D.I.M.E est doté d'une équipe pluridisciplinaire constituée en différents pôles :

- ✓ Le pôle éducatif ;
- ✓ Le pôle thérapeutique ;
- ✓ Le pôle des apprentissages :
  - Unités d'enseignement, UEE primaire et UEE collège
  - Sport,
  - Ateliers préprofessionnels (espaces verts, bois, enseignement ménager)
  - Atelier adapté.
- ✓ Le service social



Les professionnels travaillent en partenariat avec les établissements scolaires, les services et structures d'accueil sociaux et médico-sociaux, et les établissements ou services sanitaires du territoire.

Plusieurs jeunes du D.I.M.E sont en effet scolarisés en milieu ordinaire ou spécialisé à l'extérieur de l'établissement (U.L.I.S Primaire et Collège, S.E.G.P.A, Lycée d'enseignement professionnel, UEE...). L'établissement met en œuvre une véritable dynamique autour de l'accès à la Culture et développe chaque année des projets inclusifs soutenus et reconnus à hauteur régionale

## LE PROJET D'ETABLISSEMENT

L'article L311-8 du CASF pose le principe du projet d'établissement ou de service :

*« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Le cas échéant, ce projet identifie les services de l'établissement ou du service social ou médico-social au sein desquels sont dispensés des soins palliatifs et précise les mesures qui doivent être prises en application des dispositions des conventions pluriannuelles visées à l'article L.313-12. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation ».*

Le projet d'établissement a été réédité début 2024, couvrant la période 2024-2029, il est consultable sur le site internet de D.I.M.E. <https://ime-saintflour.fr/>



## EXPRESSION DES USAGERS

L'article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles pose le principe de l'institution d'un Conseil de Vie Sociale.

*« Afin d'associer les personnes bénéficiaires de prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service, il est institué soit au Conseil de Vie Sociale, soit d'autres formes de participation ».*

Le D.I.M.E Marie Aimée Méraville est doté d'une instance de participation et d'expression des usagers conformément à la réglementation. Cette instance, nommée Conseil de Vie Social (CVS), se compose de :

- Représentants des jeunes de chaque groupe
- Représentants des familles
- Représentants du Conseil d'Administration
- Représentants du personnel
- Représentants de l'administration et de l'encadrement

Le conseil donne son avis :

Le rôle du Conseil de la Vie Sociale. Les articles D311-15 à D311-20 du CASF fixent les règles relatives au rôle du C.V.S.

L'article D311-15 du CASF fixe le champ d'action du C.V.S et son mode d'intervention :

*« Le conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge ».*



## L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTÉS INDIVIDUELS :

- Nous nous attachons à respecter les droits et libertés de chacun et mettons à votre disposition :
  - ✓ Le présent livret d'accueil ;
  - ✓ Le contrat de séjour et ses avenants annuels qui précisent les modalités de prise en charge des jeunes ;
  - ✓ Le règlement de fonctionnement (communiqué à chaque rentrée scolaire avec Accusé de Réception) ;
  - ✓ Les enquêtes de satisfaction ;
  - ✓ Le projet d'établissement (mis à disposition dans le hall d'accueil ou transmis par courriel à la demande) ;
  - ✓ La charte de bienveillance ;
  - ✓ La charte des libertés ;
  - ✓ La personne qualifiée : « *Toute personne prise en charge dans un établissement médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'établissement dans le département et le président du Conseil Départemental* » (Article R 311-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles). (**Nomination par arrêté affichée à l'accueil de l'établissement**).

## LA GESTION DES PLAINTES ET DES RECLAMATIONS

Toutes les réclamations et les plaintes sont prises en compte par l'établissement selon les modalités suivantes :

1. En cas de mécontentement ou de réclamation, vous pouvez vous exprimer par voie écrite (mail, courrier) ou orale. Cette démarche doit s'opérer de manière respectueuse
2. Toute plainte est répertoriée dans un fichier informatique et est étudiée par l'établissement.
3. Chacune d'elle se verra faire l'objet d'un retour oral ou écrit en fonction de la gravité évaluée.

L'objectif étant de maintenir la sérénité pour toutes les parties concernées par la plainte et de permettre une amélioration continue de l'accompagnement.

## Protection des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de l'accompagnement proposé au sein du DIME, certaines informations concernant votre enfant sont collectées afin d'assurer un suivi éducatif, social et médical approprié. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ces données sont traitées de manière strictement confidentielle. Elles ne sont accessibles qu'aux professionnels habilités du dispositif et ne sont communiquées à des tiers qu'en cas d'obligation légale ou avec votre accord préalable.

En tant que représentants légaux, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression concernant les données de votre enfant. Le DIME met en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité des informations traitées.

## Conservation et destruction des données personnelles

Les données administratives, éducatives, sociales et, le cas échéant, de santé, collectées dans le cadre de la prise en charge sont conservées conformément aux exigences légales applicables. Pour les données de santé, la durée de conservation peut aller jusqu'à 20 ans après la dernière prise en charge, ou jusqu'aux 28 ans de la personne lorsqu'elle était mineure.

À l'issue des délais réglementaires, les données font l'objet d'une destruction ou d'un effacement sécurisé, garantissant la confidentialité et la protection des informations. En cas d'obligation légale ou de procédure en cours, la conservation peut être prolongée.

# PERSONNES RESSOURCES ET STRUCTURES PARTENAIRES

## ORGANISATION DEPARTEMENTALE

Nom de la structure	Adresse Coordonnées	Personnes Ressources
M.D.P.H	Conseil Départemental du Cantal Espace Georges Pompidou Pôle Solidarité Départementale Maison Départementale des Personnes Handicapées du Cantal 15015 AURILLAC Cedex Téléphone : 04.71.43.88.88	<u>Président du Conseil Départemental :</u> Monsieur FAURE Bruno
C.D.A.P.H	Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées du Cantal Espace Georges Pompidou Pôle Solidarité Départementale Maison Départementale des Personnes Handicapées du Cantal 15015 AURILLAC Cedex Téléphone : 04.71.43.88.88	<u>Pôle Enfance :</u> M. TEIL <u>Pôle Adulte :</u> Mme VEYREVEZE
Inspection Académique	I.E.N.A.S.H 11 Place de la Paix 15012 AURILLAC Cedex Téléphone : 04.71.43.44.06  Collège La Vigièvre 1 Rue de l'Egalité 15100 SAINT-FLOUR Téléphone : 04.71.20.93.82	<u>Inspectrice Education Nationale :</u> Mme Anne-Caroline HARSIGNY  <u>Enseignant Référent :</u> M. Pierre VALADIER ens.ref.st-flour.15@ac-clermont.fr
A.R.S	Agence Régionale de Santé Délégation Territoriale du Cantal 13 Place de la Paix B.P 40515 15005 AURILLAC Cedex Téléphone : 04.63.27.30.00	<u>Délégué territorial :</u> Mme FRECHET Stéphanie
Personne Qualifiée	DDCSPP du Cantal 3 Rue Ampère – B.P 739 15007 AURILLAC Cedex Téléphone : 04.71.64.33.83	Arrêté de nomination en cours